



- *nos informations syndicales sur vos e.mails*
- *Suite à vos questions, quelques réponses en « vrac »*
(prime de rendement/jours comptables/
prime d'éloignement/retraite/C.F.A.)

Depuis le 15 octobre, notre section départementale adresse ses informations syndicales sur les e.mails des agents qui le souhaitent. Près des 2/3 des agents, toutes catégories confondues, en bénéficient en Indre et Loire. Bientôt la plupart de nos tracts ne seront plus tirés sur papier, alors si vous ne l'avez pas encore effectué, et si vous souhaitez recevoir ces informations par mail, retournez- nous cette autorisation dûment signée à l'une de nos adresses locales (T.G. ou D.I.).
Merci.



Bulletin à renvoyer à : S.N.T.-C.G.T. 37

Je soussigné (e),

NOM :

PRENOM :

AFFECTATION :

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante :@cp.finances.gouv.fr

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à _____ le _____ ,

Signature

A propos...

- **de la régularisation de la prime de rendement:**

2001 a été une année transitoire. 85% de la prime de rendement ont été versés en 2001 afin d'éviter « un pic fiscal ». A partir de février 2002, cette prime nous sera versée à 100%. La régularisation des 15% de la prime de rendement pour les treize mois derniers devrait intervenir en février 2002.

Pour rappel, barème des primes 2001 en cliquant sur http://www.tresor.cgt.fr/37/tracts/janvier01/barem_primes.pdf

- **des jours comptables:**

La moyenne des jours comptables est de 2 jours/an (*jours comptables : loi du 20 décembre 1906*).

En 2001, nous avons par exemple bénéficié de 3 jours comptables les 7 mai, 24 et 31/12 .

Cette année nous n'en aurons qu'un : 12 juillet 2002.

Le samedi 2 novembre n'intéresse pas...encore notre département à cet égard.

Ce ou ces jours n'ont pas à apparaître sur les fiches de congés.

- **de la prime d'éloignement**

pour l'Outre mer est remplacée par la création d'une prime spéciale à l'installation, décret n° : 2001-1225-JO du 22/12/2001.

- **de la retraite**

prise en compte des périodes de scolarité pour les élèves fonctionnaires, sous condition de retenue pour pension (cotisation) : loi de finance - article 135.

- **de la CFA**

reconduction jusqu'au 31/12/2002.

e.mail : tresor.cgt37@wanadoo.fr

site : <http://www.tresor.cgt.fr/37/>

SNT-CGT 37 : Trésorerie Générale – 94, bd Béranger – 37032 TOURS CEDEX

Téléphone Local syndical Département informatique : 02 47 71 76 41